

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 21 janvier 2026 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : les conseillères mesdames Lenka Martinek, Suzie Cormier, Line Chapados et Céline Bouchard et les conseillers messieurs Régent Gosselin et Alex De Zordo

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Karine Dostie

Était aussi présent : monsieur Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Karine Dostie, ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 01 minute.

2025-01-3799

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Line Chapados,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

- Ajout du point 4.4 Suivi demande d'accès à l'information # 7430-15-01-00341-00 et du point 2.8, Observation ou insatisfaction – Aidez-nous à vous aider.

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

- 2.1 Information – Adoption du budget et des règlements de taxations – Séances extraordinaires du 28 janvier 2026 ;
- 2.2 Information – Demande de subvention pour le chemin du Lac-Farmer et le chemin des Montfortains (suivi) ;
- 2.3 Information – Demande d'accès à l'information – Rapport pour la rue du Domaine (suivi) ;
- 2.4 Information – Reportages sur la Coopérative de solidarité santé de Wentworth-Nord ;
- 2.5 Information – Demande de soutien au gouvernement fédéral pour l'amélioration du réseau de téléphonie cellulaire (MRC des Pays-d'en-Haut) ;
- 2.6 Appel à la population – Sondage en cours dans le cadre du Plan climat ;
- 2.7 Appel à la population – Collaboration souhaitée concernant le stationnement dans la rue ;
- 2.8 Observation ou insatisfaction – Aidez-nous à vous aider ;

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2025 ;

4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

- 4.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de décembre 2025 ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2026

- 4.2** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-580 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2026 ;
- 4.3** Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;
- 4.4** Suivi demande d'accès à l'information # 7430-15-01-00341-00 – rue du Domaine Grand lac Noir ;

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1** Rapport de la présidente du Comité Sécurité publique ;
- 5.2** Installation de panneaux indiquant l'interdiction de feux d'artifices sur le territoire de Wentworth-Nord ;

6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

- 6.1** Rapport du président du Comité de voirie ;
- 6.2** Approbation de la programmation version 1 du Programme TECQ 2024-2028 ;

7. ENVIRONNEMENT

- 7.1** Rapport de la présidente du Comité d'environnement ;
- 7.2** Entente avec Éco-corridors laurentiens pour le suivi de la servitude de conservation des terres des sentiers des Orphelins ;
- 7.3** Nomination d'un nouveau membre au sein du Comité consultatif en environnement ;

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 8.1** Rapport du président du Comité d'urbanisme ;
- 8.2** Dépôt de la liste des permis émis du 1^{er} au 31 décembre 2025 ;
- 8.3** DM 2025-0418 – Largeur d'une emprise de rue sur le lot 5 938 135, chemin de l'Adiante ;
- 8.4** Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement 2025-9029 ;
- 8.5** Retrait de l'odonyme « rue Bernard » ;
- 8.6** Nomination d'un nouveau membre au sein du Comité consultatif en urbanisme ;
- 8.7** Dépôt des certificats attestant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlements distincts en lien avec le projet de règlement 2017-498-30 modifiant le Règlement de zonage 2017-498 afin d'interdire l'usage complémentaire à un usage résidentiel « hébergement touristique de type résidence principale » dans la zone conservation CONS-08 et industrielle I-04 dans lesquelles l'usage « habitation unifamiliale » n'est pas autorisé et d'autoriser l'usage complémentaire à un usage résidentiel « hébergement touristique de type résidence principale » avec restriction dans la zone commerciale C-09 ;

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1** Rapport du président du Comité sentiers et plein air ;
- 9.2** Rapport de la présidente du Comité vie communautaire, loisirs et culture ;
- 9.3** Modification de la Politique d'utilisation des locaux et infrastructures municipales ;
- 9.4** Nomination de nouveaux membres au sein du Comité sentiers et plein air ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2026

10. PROJETS SPÉCIAUX

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

Mme Karine Dostie, mairesse et les élus font leurs déclarations :

- 2.1 Information – Adoption du budget et des règlements de taxation – Séance extraordinaire du 28 janvier 2026 ;
- 2.2 Information – Demandes de subvention pour le chemin du Lac-Farmer et le chemin des Montfortains (suivi) ;
- 2.3 Information – Demande d'accès à l'information – Rapport pour la rue du Domaine (suivi) ;
- 2.4 Information – Reportages sur la Coopérative de solidarité santé de Wentworth-Nord ;
- 2.5 Information – Demande de soutien au gouvernement fédéral pour l'amélioration du réseau de téléphonie cellulaire (MRC des Pays-d'en-Haut) ;
- 2.6 Appel à la population – Sondage en cours dans le cadre du Plan climat ;
- 2.7 Appel à la population – Collaboration souhaitée concernant le stationnement dans la rue ;
- 2.8 Observation ou insatisfaction – Aidez-nous à vous aider ;

2026-01-3800

3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par madame Suzie Cormier,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2025.

2026-01-3801

4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par madame Line Chapados,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires nets et remboursements de dépenses au montant de 130 178.14 \$, l'émission des chèques numéro 29434 à 29491, incluant les chèques annulés numéro 29465 à 29473 pour un montant de 47 640.46 \$, les 63 paiements par dépôt direct au montant de 601 682.88 \$ et les 40 prélèvements pour un montant de 118 270.27 \$, les frais d'intérêt sur les différents emprunts au montant de 8 402.00 \$ pour un total de déboursés pour le mois de décembre de 906 173.75 \$.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2026

FONDS D'ADMINISTRATION 2024		FONDS D'ADMINISTRATION 2025	
DÉNEIGEMENT :	311 304 \$	DÉNEIGEMENT :	275 512 \$
ESSENCE/PROPANE :	18 663 \$	ESSENCE/PROPANE :	18 181 \$
ENTRETIEN/RÉPARATION INFRASTRUCTURE :	16 614 \$	ENTRETIEN/RÉPARATION INFRASTRUCTURE :	3 747 \$
ENTRETIEN BÂTIMENT :	5 417 \$	ENTRETIEN BÂTIMENT :	9 885 \$
REMISE GOUVERNEMENTALE :	52 131 \$	REMISE GOUVERNEMENTALE :	64 918 \$
FRAIS JURIDIQUE :	32 123 \$	FRAIS JURIDIQUE :	24 514 \$
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT :	25 452 \$	MRC DES PAYS-D'EN-HAUT :	15 279 \$
AUTES :	258 797 \$	AUTRES :	347 686 \$
DÉBOURSÉS :	720 501 \$	DÉBOURSÉS :	759 722 \$
SALAIRS :	96 850 \$	SALAIRS :	130 178 \$
REMBOURSEMENT CAPITAL INTÉRÊTS :	3 011 \$	REMBOURSEMENT CAPITAL INTÉRÊTS :	3 011 \$
INTÉRÊTS SUR PRÊTS :	58 895 \$	INTÉRÊTS SUR PRÊTS :	8 402 \$
IMMOBILISATIONS :	82 958 \$	IMMOBILISATIONS :	4 861 \$
RETIENUE SUR CONTRAT :	480 233 \$		
GRAND TOTAL	1 442 448\$	GRAND TOTAL	906 174 \$

2026-01-3802

**4.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-580
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LES
SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

Le conseiller monsieur Régent Gosselin,

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, le règlement 2026-580 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2026 sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2026-580 ;

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

2026-01-3803

4.3 JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

ATTENDU QUE le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

ATTENDU QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres, lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale ! » ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

ATTENDU QUE la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2026

ATTENDU QU'IL a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Céline Bouchard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de proclamer le 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** et ce, pour la durée du mandat présent des élus de la Municipalité de Wentworth-Nord.

2026-01-3804 **4.4 SUIVI DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION # 7430-15-01-00341-00 – RUE DU DOMAINE GRAND LAC NOIR**

ATTENDU QUE le 7 novembre 2025, une demande d'accès à l'information a été transmise au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en lien avec un signalement à caractère environnemental fait par la Municipalité ;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens ont demandé au Conseil municipal, lors des séances publiques, l'état d'avancement de ce dossier ;

ATTENDU le dépassement de plusieurs semaines du délai habituel prescrit pour le traitement d'une demande d'accès à l'information ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de réitérer au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de l'importance pour la Municipalité d'obtenir le document # 402470680 incluant les annexes faisant partie de la demande d'accès à l'information numéro 7430-15-01-00341-00.

5.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

À la demande de madame Line Chapados, présidente du Comité sécurité publique, madame Karine Dostie fait le rapport du comité.

2026-01-3805 **5.2 INSTALLATION DE PANNEAUX INDIQUANT L'INTERDICTION DE FEUX D'ARTIFICES SUR LE TERRITOIRE DE WENTWORTH-NORD**

ATTENDU QUE le Règlement 2026-465, incluant ses amendements, concernant la prévention des incendies sur le territoire de Wentworth-Nord interdit l'utilisation des pièces pyrotechniques (feux d'artifice) ;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal d'informer adéquatement toute la population de Wentworth-Nord incluant les villégiateurs et visiteurs relativement à la règlementation municipale concernant les feux d'artifice ;

ATTENDU QUE ces panneaux devront être installés à des endroits stratégiques sur le territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2026

Il est proposé par monsieur Alex De Zordo,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de mandater l'administration pour l'installation de panneaux indiquant l'interdiction des feux d'artifice sur tout le territoire de Wentworth-Nord ;

De remercier l'Association du Lac Notre-Dame pour cette idée qui constitue un levier supplémentaire pour mieux protéger notre environnement.

6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ VOIRIE

Monsieur Régent Gosselin, président du Comité voirie fait son rapport.

2026-01-3806

**6.2 APPROBATION DE LA PROGRAMMATION VERSION 1 DU PROGRAMME TECQ
2024-2028**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle ;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 1 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2026

7.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Madame Lenka Martinek, présidente du Comité de l'environnement fait son rapport.

2026-01-3807

7.2 ENTENTE AVEC ÉCO-CORRIDORS LAURENTIENS POUR LE SUIVI DE LA SERVITUDE DE CONSERVATION DES TERRES DES SENTIERS DES ORPHELINS

ATTENDU QUE la résolution numéro 2025-05-3559 visait l'engagement du la municipalité à entamer les démarches nécessaires à l'établissement d'une servitude de conservation réelle et perpétuelle sur les lots 5 589 168, 6 312 664, 6 312 665, 6 579 582, 6 669 890 et 6 671 588 du cadastre du Québec, au bénéfice du terrain protégé d'éco-corridors laurentiens ;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2025-09-3705, le Conseil municipal de Wentworth-Nord a approuvé le projet de servitude de conservation réelle et perpétuelle en collaboration avec Éco-corridors laurentiens sur l'ensemble des lots précités ;

ATTENDU QU'un projet d'entente entre l'organisme Éco-corridors laurentiens et la Municipalité de Wentworth-Nord a été établie pour fixer les modalités de suivi visant à garantir la poursuite des objectifs fixés dans la servitude de conservation ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration d'Éco-corridors laurentiens, lors de sa séance du 8 janvier 2025, a approuvé le projet d'entente susmentionné ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Céline Bouchard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'approuver l'engagement de la Municipalité de Wentworth-Nord et d'autoriser monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'entente avec Éco-corridors laurentiens visant à assurer le suivi de la conservation des terres comprenant le réseau de sentiers des Orphelins.

2026-01-3808

7.3 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE madame Lenka Martinek a intégré le Conseil municipal en tant qu'élue, son implication au sein du Comité consultatif en environnement ne peut se poursuivre en qualité de citoyenne ;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement a procédé à un appel de candidature visant à combler ce poste pour le secteur de Laurel ;

ATTENDU QUE la candidature transmise par monsieur Marc de Montigny répond aux expectatives de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le Règlement n°2014-408 constituant la formation du Comité consultatif en environnement prévoit que le comité soit composé de six (6) membres, prioritairement deux (2) par secteur et que les membres soient nommés par résolution du Conseil municipal, choisis parmi les propriétaires et les résident de la municipalité ;

ATTENDU QU'il est requis de nommer un nouveau membre pour permettre la tenue des rencontres du Comité consultatif en environnement avec l'intégralité

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2026

des sièges occupés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lenka Martinek,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de nommer monsieur Marc de Montigny à titre de nouveau membre au sein du Comité consultatif en environnement pour un mandat de deux (2) ans.

8.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE L'URBANISME

À la demande de madame Line Chapados, présidente du Comité de l'urbanisme, madame Karine Dostie fait le rapport du comité.

8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2025

La liste de tous les permis émis du 1^{er} au 31 décembre 2025 est déposée.

2026-01-3809 8.3 DM 2025-0418 – LARGEUR D'UNE EMPRISE DE RUE SUR LE LOT 5 938 138, CHEMIN DE L'ADIANTE

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro 2025-0418 vise à autoriser la création d'une emprise de rue constituée du lot projeté 6 704 332 du cadastre du Québec (Wentworth-Nord) et du lot 6 433 244 du cadastre du Québec (Harrington) qui aura une largeur de 11,50 mètres dans sa section la plus étroite ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement n°2017-497 prescrit que l'emprise d'une voie locale comprenant une pente transversale de moins de 10 % doit respecter une largeur minimale de 12 mètres ;

ATTENDU QUE cette opération cadastrale permettra d'identifier une voie verbalisée existante depuis 1896 et de pouvoir agrandir les lots 5 940 268 et 5 949 269 du cadastre du Québec vers l'ouest afin que ceux-ci puissent avoir front sur une rue aménagée (chemin de la Médéole) afin d'en faire des lots constructibles ;

ATTENDU la présence de lots existants de part et d'autre du chemin de l'Adiante appartenant à différents propriétaires ;

ATTENDU le caractère mineur de la demande et la complexité qu'impliquerait d'acquérir des bandes de terrains en bordure du chemin de l'Adiante afin de respecter la largeur minimale de l'emprise de rue exigée par le règlement ;

ATTENDU QUE cette demande ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires de l'immeuble voisin, de leur droit de propriété ;

ATTENDU QUE cette demande ne risque pas d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général ;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme n°2017-495 ;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut devra également statuer sur la présente demande de dérogation mineure puisque cette emprise de rue sera située dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2026

particulières pour des raisons de protection de l'environnement (dans la rive d'un cours d'eau et de milieux humides) ;

ATTENDU QU'aucune personne ne s'est exprimée sur cette demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzie Cormier,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure 2025-0418 visant à autoriser la création d'une emprise de rue constituée du lot projeté 6 704 332 (Wentworth-Nord) et du lot 6 433 244 du cadastre du Québec (Harrington) qui aura une largeur de 11,50 mètres dans sa section la plus étroite au lieu de posséder une largeur minimale de 12 mètres et ce, tel que prescrit au règlement pour toute voie locale possédant une pente transversale de moins de 10 %.

De transmettre la résolution à la MRC des Pays-d'en-Haut afin qu'elle puisse également statuer sur la présente demande.

D'aviser le demandeur que la présente résolution accordant la dérogation est nulle et caduque si le plan de l'opération cadastrale n'est pas enregistré au ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec dans les 6 mois suivant la délivrance du permis de lotissement.

2026-01-3810 8.4 CONTRIBUTION POUR FINIS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT 2025-9029

ATTENDU QUE la demande de permis de lotissement 2025-9029 vise la création du lot 6 717 658 fait à partir des lots 5 940 257 du cadastre du Québec, 5 940 255 du cadastre du Québec et 5 940 256 du cadastre du Québec (tous issus d'anciennes parties 27A du rang 3 du canton de Wentworth) ;

ATTENDU QU'une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels s'applique à la présente opération cadastrale pour les lots concernés puisqu'ils n'ont pas fait l'objet d'une cession ou d'un paiement lors d'une opération cadastrale antérieure ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement exige une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de 10 % soit en terrain (866,01m²) soit en argent pour un montant de (12 302.60 \$) ;

ATTENDU QU'il n'est pas dans l'intérêt de la Municipalité d'acquérir du terrain sur ce lot ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Céline Bouchard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de demander que la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels soit acquittée en argent pour un montant de 12 302.60 \$.

2026-01-3811 8.5 RETRAIT DE L'ODONYME « RUE BERNARD »

ATTENDU QUE la Commission de toponymie a officialisé, le 4 mars 1982, l'odonyme « rue Bernard » pour désigner une voie de circulation située sur le territoire de la Municipalité de Wentworth-Nord ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2026

ATTENDU QUE la Municipalité a récemment délivré un permis de lotissement qui a eu comme incidence d'intégré cette rue à une propriété résidentielle ;

ATTENDU QUE cette rue n'est pas une voie de circulation ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement de procéder à une demande de désofficialisation de la dénomination de cette rue auprès de la Commission de toponymie ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de demander à la Commission de toponymie de désofficialiser la dénomination de la rue nommée « rue Bernard » sur le territoire de la Municipalité de Wentworth-Nord.

2026-01-3812 8.6 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

ATTENDU QU'il est requis de nommer un nouveau membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement a fait paraître un appel de candidature afin de combler le poste vacant ;

ATTENDU la réception de 5 candidatures ;

ATTENDU QUE le règlement établissant les règles de régie interne du Comité consultatif d'urbanisme numéro 2010-275 prévoit que les membres de ce comité soient nommés par résolution du Conseil municipal et sélectionnés selon certains critères de sélection ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Céline Bouchard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de nommer madame Elizabeth Shapiro à titre de membre du Comité consultatif en urbanisme pour le secteur de Montfort.

8.7 DÉPÔT DES CERTIFICATS ATTESTANT LE RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER – RÈGLEMENTS DISTINCTS EN LIEN AVEC LE PROJET DE RÈGLEMENT 2017-498-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-498 AFIN D'INTERDIRE L'USAGE COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE RÉSIDENTIEL « HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DE TYPE RÉSIDENCE PRINCIPALE » DANS LA ZONE CONSERVATION CONS-08 ET INDUSTRIELLE I-04 DANS LESQUELLES L'USAGE « HABITATION UNIFAMILIALE » N'EST PAS AUTORISÉ ET D'AUTORISER L'USAGE COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE RÉSIDENTIEL « HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DE TYPE RÉSIDENCE PRINCIPALE » AVEC RESTRICTION DANS LA ZONE COMMERCIALE C-09

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, dépose les certificats attestant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant aux règlements distincts énumérés ci-dessous, en lien avec le projet de règlement 2017-498-30 modifiant le Règlement de zonage 2017-498 afin d'interdire l'usage complémentaire à un usage résidentiel « hébergement

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2026

touristique de type résidence principale » dans la zone conservation CONS-08 et industrielle I-04 dans lesquelles l'usage « habitation unifamiliale » n'est pas autorisé et d'autoriser l'usage complémentaire à un usage résidentiel « hébergement touristique de type résidence principale » avec restriction dans la zone commerciale C-09 :

- Règlement n° 2017-498-30-C09 modifiant le Règlement de zonage n° 2017-498 afin d'autoriser l'usage complémentaire à un usage résidentiel « hébergement touristique de type résidence principale » avec restriction dans la zone commerciale C-09 ;
- Règlement n° 2017-498-30-CONS08 modifiant le Règlement de zonage n° 2017-498 afin d'interdire l'usage complémentaire à un usage résidentiel « hébergement touristique de type résidence principale » dans la zone conservation CONS-08 ;
- Règlement n° 2017-498-30-I04 modifiant le Règlement de zonage n° 2017-498 afin d'interdire l'usage complémentaire à un usage résidentiel « hébergement touristique de type résidence principale » dans la zone industrielle I-04.

9.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ SENTIERS ET PLEIN AIR

Monsieur Alex De Zordo, président du Comité plein air, sentier et vie communautaire fait son rapport.

9.2 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ VIE COMMUNAUTAIRE, LOISIRS ET CULTURE

Madame Suzie Cormier, présidente du Comité loisirs et culture fait son rapport.

2026-01-3813 9.3 MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DES LOCAUX ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a adopté une politique d'utilisation des locaux et infrastructures municipales le 21 février 2024 ;

ATTENDU la résolution 2025-06-3591 visant à modifier la présente politique ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord souhaite remodifier cette politique ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que la Politique d'utilisation des locaux et infrastructures municipales modifiée soit adoptée.

2026-01-3814 9.4 NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ SENTIERS ET PLEIN AIR

ATTENDU QUE le Conseil municipal a créé le Comité sentier et plein air ;

ATTENDU QUE les membres actuels de ce comité sont :

- Madame Maryse Perron ;
- Madame Lyne Bédard ;
- Monsieur André Cliche.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2026

ATTENDU QU'IL Y A LIEU DE NOMMER D'AUTRES MEMBRES POUR SIÉGER SUR CE COMITÉ ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR Alex De Zordo,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité sentier et plein air :

- Madame Guylaine Potvin ;
- Madame Christine König ;
- Monsieur Chris Teron ;
- Monsieur Michel Gaulin ;
- Monsieur François Grimard ;
- Monsieur Claude Chouinard.

10. PROJETS SPÉCIAUX

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

La Mairesse, madame Karine Dostie, fait lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné Ron Kelley certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 21 janvier 2026.

2026-01-3815

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Alex De Zordo,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 20 heures 26 minutes

Karine Dostie
Mairesse

Ron Kelley
Directeur général
et Greffier-trésorier

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2026
